

Rapport du maire sur l'état de la situation financière de la Ville de Pont-Rouge

(Présenté à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2020)



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Notre ville est en pleine expansion, le développement résidentiel et commercial est considérable et il est indéniable que notre offre de services et nos infrastructures doivent évoluer au même rythme que la croissance de notre population. La Ville de Pont-Rouge maintient sa volonté d'offrir des services de qualité arrimés aux attentes et aux besoins des différents groupes d'âge qui composent sa population, et ce, tout en respectant ses capacités humaines et financières.

Le dépôt du rapport financier 2019 de la Ville au conseil municipal a été réalisé lors

de la séance du 8 septembre dernier et est accompagné des rapports sans réserve de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton.

Selon l'opinion exprimée par celui-ci, les états consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle au 31 décembre 2019 de la situation financière de la Ville et des organismes qui sont sous son contrôle, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada.

La Ville de Pont-Rouge vise à poursuivre son engagement envers les citoyens quant au maintien du taux de taxation à un niveau ne dépassant pas l'indice des prix à la consommation, et ce, nonobstant l'ajout de services offerts à la population.

Au cours de la dernière année, pour rester attrayante et moderne, la Ville de Pont-Rouge a misé sur une offre de services de qualité répondant aux besoins des différentes clientèles et surtout aux jeunes familles. Plusieurs aménagements ont été réalisés tels qu'un local pour les enfants âgés de 0 à 5 ans « Les petits marins » et l'aménagement d'un parc familial à l'arrière de la Place Saint-Louis, comprenant notamment une structure de jeux et diverses aires de détente.

En offrant des locaux abordables aux organismes de la région à la Place Saint-Louis, la Ville de Pont-Rouge permet à ses

citoyens d'avoir à proximité un large éventail de services situés dans un même lieu. D'ailleurs, nous sommes très fiers d'avoir maintenant un taux d'occupation de 100 % de l'espace de la Place Saint-Louis.

La Ville continuera également à déployer des efforts pour obtenir le maximum de financement possible auprès de partenaires gouvernementaux et privés, au profit de la communauté. C'est ce qui nous a justement permis, en 2019, de réaliser d'importants travaux de réfection sur un tronçon de 1,2 km de la rue Dupont pour le rendre plus sécuritaire autant pour les automobilistes que les piétons.

En terminant, permettez-moi de vous dire que je suis fier que la Ville de Pont-Rouge ait réussi à réaliser autant de projets venant améliorer la qualité de vie des citoyens en conservant une aussi bonne santé financière. Nous désirons continuer de faire preuve d'un profond engagement envers le développement de projets stimulants dans le but de bonifier les services offerts à nos citoyens. Et je m'engage à déployer autant de rigueur dans la gestion de nos ressources pour y arriver.

Ghislain Langlais
Maire

Information complémentaire

Par souci de transparence, je vous transmets l'information relative à la rémunération des élus(es) pour l'année 2019.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS(ES) EN 2019

Maire

Traitement d'élu municipal (Ville) :

Rémunération imposable : 38 105 \$

Allocation non imposable : 16 476 \$

Commissions spéciales (négociation contrats de travail) :

Rémunération imposable : 100 \$/séance

Allocation non imposable : 50 \$/séance

Délégué à la MRC de Portneuf par séance :

Rémunération imposable : 150,49 \$/séance

Allocation non imposable : 5,25 \$/séance

+ 0,53 \$ du km parcouru

Délégué à la MRC de Portneuf par comité (si président) :

Rémunération imposable : 188,61 \$/commission

Allocation non imposable : 94,31 \$/commission

+ 0,53 \$ du km parcouru

Maire suppléant

Traitement d'élu(e) municipal(e) (Ville) :

Rémunération imposable : 130 \$/mois

Allocation non imposable : 65 \$/mois

Conseillers

Traitement d'élu(e) municipal(e) (Ville) :

Rémunération imposable : 12 702 \$

Allocation non imposable : 6 351 \$

Commissions spéciales (négociation contrats de travail) :

Rémunération imposable : 100 \$/séance

Allocation non imposable : 50 \$/séance

Délégué à la RRGMRP comité par séance :

Rémunération imposable : 76,71 \$/séance

Allocation non imposable : 38,36 \$/séance